

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit international privé (4DR1013)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

Equipe enseignante:

La professeure et un(e) assistant(e).

Objectifs:

En présence de relations internationales de droit privé, plusieurs ordres juridiques nationaux sont susceptibles d'entrer en conflit. Le droit international privé fournit les règles nécessaires non seulement pour déterminer le droit applicable aux relations internationales de droit privé, mais également pour régler les questions relevant de la procédure internationale (compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères, entraide judiciaire internationale en matière civile).

L'objectif du cours de droit international privé est de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances juridiques et le raisonnement conflictuel nécessaires pour résoudre toute question se posant dans le cadre d'une relation internationale de droit privé. Il vise à familiariser les étudiants à l'utilisation de la Loi fédérale sur le droit international privé et des principales conventions de droit international privé ratifiées par la Suisse, notamment la Convention de Lugano.

Contenu:

Le cours du semestre d'automne est consacré à l'acquisition des principes généraux du droit international privé :

- le droit applicable
- la compétence internationale des tribunaux et des autorités
- la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères
- l'entraide judiciaire internationale en matière civile.

Le cours du semestre de printemps présente un panorama des règles de droit international privé régissant la plupart des domaines du droit privé, notamment :

- les relations entre époux et partenaires enregistrés
- la filiation (notamment l'adoption internationale)
- la tutelle et les autres mesures protectrices des enfants et des adultes (notamment l'enlèvement international d'enfants)
- les successions
- les droits réels
- les contrats, les actes illicites et l'enrichissement illégitime
- le trust
- le droit des sociétés.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le candidat doit répondre à une question théorique et résoudre un cas pratique.

Documentation:

L'« Abrégé de droit international privé – Principes généraux » constitue le support du cours du semestre d'automne. Les fiches de travail contiennent des références aux textes légaux, à la doctrine et à la jurisprudence, des liens sur les sites internet utiles, des documents illustrant la matière, des questions théoriques et des cas pratiques. La présentation Power Point résume la matière de façon schématique.

Forme de l'enseignement:

Cours et exercices.